



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Entretien courant et tonte des
espaces verts de la Ville et du CCAS de
Castelnaudary

Décision N°2025-204

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023 : article 7.4.1,

CONSIDERANT le terme de l'accord-cadre et la nécessité d'entretenir régulièrement les espaces verts communaux,

VU la publicité réalisée dans La Dépêche du Midi en date du 28 mars 2025 et dans le Moniteur en date du 4 avril 2025,

VU les quatre offres reçues pour chacun des lots et les critères de choix pondérés à savoir : Prix des prestations (60 %) et la qualité technique de l'offre (40%)

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 8 juillet 2025,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer l'accord-cadre d'entretien courant et tonte des espaces verts de la Ville et du CCAS de Castelnaudary réservé aux entreprises d'insertion et/ou d'établissements et services d'aide par le travail, avec les établissements suivants :

- Lot n°01 avec ESAT JULES FIL sise 11000 CARCASSONNE pour une fréquence annuelle d'entretien maximum de 10 passages
- Lot n°02 avec EAOS SERVICES sise 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX pour une fréquence annuelle d'entretien maximum de 10 passages
- Lot n°03 avec APAJH 11 ESAT CARCASSONNE CASTELNAUDARY sise 11400 CARCASSONNE pour une fréquence annuelle d'entretien maximum de 10 passages
- Lot n°04 avec ASF/CSF sise 11400 CASTELNAUDARY pour une fréquence annuelle d'entretien maximum de 10 passages

Cet accord-cadre à bons de commande est établi pour une durée ferme de 12 mois à compter de la notification.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 15 JUL. 2025

ID : 011-211100763-20250710-DEC2025204-CC

Berger
Levalet

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Madame le Percepteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, 10 juillet 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

